

Journal du Lot 10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne ou son espace)	50 cent.
RÉCLAMES (— —) 3 ^e page	1 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Un document intéressant. Ce qu'on dit à Francfort! La conclusion qui s'impose : assurer la paix par la force, mais la garantir en modifiant l'enseignement du maître d'école allemand. — Où nous en sommes 4 mois 1/2 après l'armistice! Une situation qui doit prendre fin.

Aux imbéciles ou aux félons qui, chez nous, s'obstinent à déclarer que la France doit tendre la main au Boche vaincu, nous voudrions soumettre un petit document d'Outre-Rhin. Il est extrait de la Gazette de Francfort.

Une réunion a lieu chez nos ennemis. Réunion importante puisque plus de cinq mille personnes se pressent dans la salle pour écouter et applaudir deux orateurs : un ministre de l'Etat de Hesse et un professeur allemand réputé.

Le ministre n'y va pas par quatre chemins. Il s'étonne que les Alliés aient l'audace de « faire des reproches » à l'Allemagne, «.....puisque l'Allemagne a fait la révolution!!!

« Que lui veut-on maintenant? » Elle a déposé les armes pour arriver à une paix du droit, et on lui vole ses wagons et ses navires, on garde les prisonniers en esclavage et on l'affame davantage!

Pauvre Allemagne! On ose lui demander de restituer les wagons qu'elle a volés; on a l'audace de songer à lui faire payer les effroyables dégâts commis dans le nord; on veut qu'elle reconstruise, dans la mesure du possible, les richesses systématiquement anéanties par ses soudards, «.....est-ce vraiment admissible et nos ennemis n'ont-ils pas payé leur dette en faisant la révolution? »

Ainsi, dit le Temps, l'empire allemand a tué, brûlé, déporté des populations entières selon les procédés renouvelés de Ninive et de Babylone. Ceux qui ont vu ces ruines et entendu les victimes peuvent à peine en croire leurs yeux et leurs oreilles. Qu'importe!... L'Allemagne, avec une prestesse frégolienne, s'est débarrassée de son empereur et de ses souverains. Il suffit. Ne lui doit-on pas l'amnistie? Et doit-elle encore quoi que ce soit?

Le discours du premier orateur nous fixe tout de suite sur ce que va être la harangue du second. Le professeur ne pouvait donner une note différente. Il a été plus cynique, voilà tout! Ce Docteur Quiddé, qui professe à Munich a donc amplifié avec une audace et une mauvaise foi incroyables :

« L'Allemagne ayant fait sa révolution, a lavé par là toutes les fautes de son passé. »

On pourrait, avec succès, discuter la valeur d'une révolution qui laisse en place tous les fonctionnaires, tous les cadres de Guillaume, cela viendra en son temps. Notons pour l'instant, que le Herr Professor avoue les fautes et par conséquent la responsabilité de son pays.

Il comprend, sans doute, toute l'importance de cet aveu qu'il s'efforce d'atténuer dans la suite de son discours :

« Au surplus, dit-il plus loin, l'Allemagne n'a pas plus de responsabilité que les autres Etats dans la déclaration de la guerre : il est faux de prétendre qu'elle l'a préparée et voulue. La violation de la neutralité belge est, certes, une violation du droit des gens. Mais les gouvernements de l'Entente en ont commis d'aussi graves. Quant aux dévastations du nord de la France, ce sont les conséquences de la guerre, dont tous les belligérants sont également responsables. »

Et voilà ce qui se dit à Francfort, à quelques kilomètres de la zone d'occupation. Voilà comment s'expriment les intellectuels d'un peuple vaincu. Ils s'efforcent d'exciter le peuple, ils faussent son jugement, ils déforment son esprit pour entretenir la haine des défenseurs de la Civilisation, afin de rendre toute paix durable impossible.

Nos dirigeants ont l'impérieux devoir de se préoccuper de cet état d'esprit inquiétant.

Il ne suffira pas de moyens pure-

ment matériels pour préserver le monde d'un retour offensif des Barbares. On sait que le maître d'école allemand a eu sa grande part dans les victoires de Sadowa et de Sedan. L'Allemagne connaît si bien l'importance d'un pareil enseignement sur l'âme d'un pays, qu'elle avait enjoint à l'Autriche, en 1914, d'imposer à la Serbie, un article qu'il faut rappeler : La Serbie devait éliminer de l'instruction publique du pays, toute personne et tout enseignement susceptibles de favoriser la propagande contre les empires centraux.

Pourquoi ne nous inspirerions-nous pas de ce précédent vis-à-vis de l'Allemagne. Elle ne saurait protester contre une précaution qu'elle jugerait nécessaire pour elle-même.

C'est seulement quand les Germains se seront amendés, améliorés, rénovés, qu'ils pourront être admis dans la Société des Nations. Il faut, dit l'Informateur Civique, « que l'Allemagne se guérisse de son « chauvinisme » plus exclusif et plus dangereux que ne le fut jamais le nôtre, qu'elle mette à jamais un terme à ses sentiments anglophobes et francophobes. Ce sera le fruit d'une lente éducation, mais d'une éducation nécessaire au repos de l'Europe et à la fraternité des peuples. Aucune contrainte matérielle n'obligera l'Allemagne à modifier son tempérament. »

Il nous semble donc indispensable d'introduire dans le traité une clause qui l'oblige à supprimer dans ses Universités et dans ses écoles tout enseignement susceptible d'engendrer le mépris et la haine de l'étranger. Nous saurons surveiller ses usines et ses arsenaux pour l'obliger à restreindre sa production en canons et en fusils : il serait vraiment lamentable que nous nous déclarions incapables d'une surveillance de même nature sur son instruction publique. Et la docilité même que l'Allemagne mettra à se prêter à ce contrôle sera la mesure de sa bonne foi et de son désir de rentrer dans le giron de l'Humanité. »

L'armistice, imploré par l'Allemagne vaincue, a la veille d'un désastre militaire sans précédent, a été signé le 11 novembre : il y a 4 mois 1/2.

Au bout de 4 mois 1/2, les Alliés n'ont pas encore obtenu un centime d'indemnité de nos ennemis!...

Au bout de 4 mois 1/2, les Français constatent que les Barbares dressent la tête et se font menaçants!...

Au bout de 4 mois 1/2, l'Autriche patisse avec le bolchevisme!...

Au bout de 4 mois 1/2, la Roumanie inquiète se demande si elle pourra résister à la menace qui grandit sur son flanc droit!...

Au bout de 4 mois 1/2, les Boches bafouent la Pologne et lui refusent l'accès à la mer reconnue comme un droit le 11 novembre!...

Au bout de 4 mois 1/2, les vainqueurs peuvent se demander s'ils ne font pas figure de vaincus!...

Et cela est profondément triste.

Est-ce que vraiment De Kuhlmann, l'ancien ministre prussien, aurait vu juste lorsqu'il affirmait que les Français nommeraient des commissions qui « ne ficheraient rien » ?

Que ne s'est-on simplement inspiré de l'exemple qui nous fut donné, en 1871, par Bismarck.

Ah! cela ne traina pas pour le règlement. Sans doute la France, ayant le respect des engagements, tint à honneur d'exécuter les clauses imposées; mais si elle avait essayé de s'y soustraire le chancelier allemand l'eût incontinent mise au pied du mur.

On oublie trop la leçon du passé.

C'est le 26 janvier 1871, que notre malheureux pays capitulait en signant l'armistice. Cet armistice expirait le 21 février. La France ayant sollicité une prolongation, Bismarck accorda... 5 jours et le 25 février, devant l'ultimatum brutal du chancelier, notre pays acceptait, le couteau sur la gorge, les préliminaires de paix qui nous furent imposés sans permettre l'ombre d'une discussion.

Aux dix milliards dépensés pour la guerre s'ajoutait la rançon, formidable à cette époque, de cinq milliards; le premier versement devait être effectué dans les trois mois. Le solde allait s'échelonner par des versements successifs soigneusement fixés et... rapprochés!

Ainsi, moins de 4 mois après la fin

de la guerre, la Prusse avait déjà touché une tranche sérieuse de l'indemnité de guerre qui nous était imposée.

En 1919, 4 mois après la fin des hostilités, on a parlé, chez nous, d'un impôt sur le capital français!!!

Il est bon de noter que nous fûmes, en 1870, victimes d'une agression froidement préméditée, prouvée en est la dépêche d'Ems. Comme aujourd'hui nos départements de l'est avaient été ravagés et pillés. N'importe, il fallut s'exécuter sur l'heure.

Aujourd'hui, victimes d'une seconde agression, cyniquement préparée depuis un quart de siècle, nous n'avons pas encore trouvé le moyen de contraindre les Bandits à verser la moindre indemnité.

« Comment, écrit le Temps, l'Allemagne ne verrait-elle pas dans la guerre son industrie nationale? Elle ramasse le maximum quand elle triomphe. Elle ne paye rien, quand elle succombe. »

C'est du moins la situation 4 mois 1/2 après l'armistice. Qu'on se méfie en haut lieu de l'effet que cet état de choses produit dans le pays. L'arrière a été admirable pendant toute la durée de la guerre. Il a tenu; il a contribué pour sa part au triomphe définitif. Mais il veut aujourd'hui la réparation totale de tout le mal causé. Il serait imprudent de ne pas donner satisfaction à un désir légitime; il serait dangereux d'ajourner plus longtemps les mesures qui obligeront l'ennemi à payer la casse jusqu'au dernier centime.

Il est grand temps de mettre fin à une attente qui énerve l'opinion et qui permet simplement à nos bolchevistes, sournoisement, dans l'ombre, de saboter notre victoire.

A. C.

La surprime mensuelle de 15 ou 20 francs

Ceux qui doivent en bénéficier

Il faut encore revenir sur la prime de démobilisation, qui intéresse à juste titre tant de poilus. Si la prime fixe de 250 francs, due à tout mobilisé, ne prête à aucune ambiguïté, les surprimes mensuelles de 20 francs et de 15 francs, la première pour les combattants, la deuxième pour les non-combattants, ont fait naître des interprétations diverses.

Il s'agit de mettre les choses au point. On a vu que l'article 2 prévoit que la surprime ne sera due au mobilisé que pour les mois qu'il aura passés sous les armes « en plus du temps légal dû par sa classe de recrutement. »

A première lecture, il semblerait que les mois de « en plus du temps légal dû par la classe de recrutement » de l'intéressé, signifient, pour prendre un exemple, qu'un dispensé de l'article 21 ou 23 de la loi de 1889, loi de trois ans, qui a fait un an de service au lieu de trois, ne doit toucher en surprime que les mois de mobilisation excédant les deux années qu'il devait encore. Or, il n'en est rien.

Répondant au Sénat, à M. de Lamazelle, M. Abrami, sous-secrétaire d'Etat, a fait, en effet, vendredi, des déclarations très nettes, parues à l'« Officiel ». Selon son interprétation, qui est celle du gouvernement, le dispensé doit nous verser de citer le cas a droit à la surprime pour chaque mois qu'il a passé dans l'état de mobilisation, comme s'il avait accompli auparavant ses trois ans.

Précisant sa pensée, M. Abrami a déclaré aux journalistes que les surprimes mensuelles étaient applicables pour les hommes de la loi de recrutement 1889, à tous les exemptés de l'article 21, de l'article 23, ou pour tout autre motif, et à tous les ajournés.

Pour les hommes de la loi de 1905 et ceux de la loi de 1913, à tous les exemptés et auxiliaires. Seuls, les ajournés n'en bénéficient pas.

Chambre des Députés

Séance du 24 mars

La Chambre discute le projet de loi des douzièmes provisoires du deuxième trimestre 1919. M. Brousse demande l'ajournement du projet; l'ajournement est repoussé par 305 voix contre 105.

M. Cachin demande au Gouvernement des explications sur sa politique extérieure, et notamment sur sa politique en Russie. Que se passe-t-il en Russie, dit-il? Le Gouvernement

reçoit des dépêches qu'il ne communique jamais. Il déclare que les forces françaises à Odessa ont subi un échec et il proteste contre l'envoi de soldats français dans la Russie méridionale. Il demande qu'on retire les troupes françaises de Russie.

M. Lafont critique également l'intervention française en Russie.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

INFORMATIONS

En Allemagne

La composition de la délégation allemande

On mande de Berlin :

La délégation allemande pour la paix est définitivement constituée. Elle se compose de trois groupes dont deux seulement feront le voyage de Paris, tandis que le troisième, sous la direction du comte Bernstorff, ancien ambassadeur à Washington, entourent le gouvernement de Berlin de ses conseils.

Ce qui frappe le plus dans la composition de la délégation qui se rend à Paris, c'est l'absence à peu près complète de diplomates de carrière et d'hommes politiques marqués. Il semble que le gouvernement considère que la grande tâche qui s'impose à lui est d'ordre plutôt économique que politique. Il est curieux de remarquer que le comte de Brockdorff-Rantzau, grand chef de la délégation, est le seul membre de la carrière diplomatique qui fasse le voyage de Paris.

Ces six délégués seront les plénipotentiaires allemands, mais ils auront avec eux un second groupe de 38 délégués techniques, qui représentent ostensiblement toute l'Allemagne capitaliste.

La question de la Pologne

La question de la Pologne n'est pas encore réglée. Les Allemands ont toujours la prétention de s'opposer au débarquement des troupes polonaises du général Haller par Dantzig, mais la Conférence ne peut accepter cette manière de voir contraire aux engagements pris par Berlin lors de l'armistice du 11 novembre. En attendant, M. Noulens engage les Polonais à prendre patience. Il leur laisse entendre que la question sera tranchée selon leur désir.

Boches et Autrichiens

Les manœuvres continuent à Weimar pour amener l'Autriche allemande à s'annexer à l'Allemagne. Des décisions sont prises, mais la Conférence n'a pas encore sanctionné les manœuvres des Boches!...

La responsabilité allemande

Une révélation de M. Poincaré

Dimanche matin a eu lieu la réouverture de l'Ecole Normale supérieure.

Les professeurs, les élèves venus des armées et un très grand nombre d'anciens élèves, étaient présents à cette séance solennelle.

M. Lavisse a prononcé une allocution émue. Puis, dans un éloquent discours, M. Poincaré a rendu hommage aux élèves de l'école qui sont morts pour la patrie.

Le Président de la République, a parlé ensuite des causes immédiates de la guerre. Il a apporté une preuve nouvelle que les empires centraux ont voulu le conflit.

Jour par jour, heure par heure, les maîtres ont suivi les événements du tragique été 1914 et ils ont montré comment l'Autriche et l'Allemagne, avant même de déclarer la guerre à la Russie et à la France, avaient délibérément créé l'irréparable par l'ultimatum à la Serbie et par le refus systématique de toute entremise et de toute conciliation.

Hier encore de nouvelles découvertes venaient apporter à cette démonstration un complément superflu. Des télégrammes du 25 et du 26 juillet 1914 montraient que Berlin avait poussé Vienne à mettre l'Europe devant le fait accompli.

Aujourd'hui, c'est une autre preuve encore qui tombe entre les mains du gouvernement de la République : dès le 11 juillet 1914, l'ambassadeur d'Autriche à Paris était informé par le Ballplatz que les deux empires du centre s'étaient mis entièrement d'accord sur la situation politique résultant de l'attentat de Sarajevo et sur toutes les conséquences éventuelles.

D'accord sur toutes les conséquences, vous entendez!

Non seulement ils ont déclaré la guerre, mais ils l'ont cherchée, mais ils l'ont voulue, mais ils l'ont précipitée.

Les Elèves de l'Ecole morts pour la Patrie

Puis M. Paul Dupuy, secrétaire de l'Ecole, a donné lecture de la liste des élèves de l'Ecole normale morts pour la patrie, effrayante statistique dont voici le résumé :

La liste des anciens élèves répartis entre les promotions qui vont de 1868 à 1909 comprend 87 noms. Le premier est celui de M. Charles Bayet, directeur de l'enseignement supérieur, engagé volontaire de 1870 et 1914. La liste des élèves répartis entre les promotions de 1908 à 1917 comprend 143 noms. Ce sont donc, au total, 230 élèves ou anciens élèves de l'Ecole normale qui sont morts pour la France au cours de la guerre.

Quelques élèves des promotions de 1908 et de 1909, presque tous ceux de la promotion de 1910 accomplissaient leur service militaire après leur sortie de l'Ecole, quand ils sont partis pour le front en août 1914; sur 79, 39 sont morts, 3 ont été blessés. Ceux des promotions 1911, 1912, 1913 ont quitté l'Ecole pour le front à la même date; 161 sont partis, 81 sont morts ou disparus, 64 ont été blessés.

Les morts se répartissent de la façon suivante : Lettres 1911, 9 morts sur 19 mobilisés en août 1914; Sciences 1911, 7 morts sur 13 mobilisés; Lettres 1912, 11 morts sur 29 mobilisés; Sciences 1912, 10 morts sur 16 mobilisés; Lettres 1913, 28 morts sur 47 mobilisés; Sciences 1913, 16 morts sur 37 mobilisés.

La promotion de 1914, mobilisée aussitôt après son admission à l'Ecole, est allée au front à partir de janvier 1915. Sur 80 partis, 20 sont morts, 18 ont été blessés.

Les promotions de 1916 et de 1917 ont vu 26 élèves mobilisés dans l'active; 3 d'entre eux sont morts.

On voit que la proportion des morts de l'élite intellectuelle du pays a été formidable.

En Autriche

La situation est grave en Autriche. Le président Karolyi a démissionné laissant le pouvoir au prolétariat qui paraît marcher d'accord avec les bolchevistes.

Les journaux ne paraissent plus. Le mouvement révolutionnaire s'étend.

On mande de Budapest : « La dictature du prolétariat est exercée par le conseil des ouvriers, des paysans et des soldats. L'alliance la plus étroite par les armes et au point de vue moral doit être conclue avec le gouvernement russe des soviets, afin d'assurer la domination du prolétariat. »

L'exil du brillant second

L'ex-empereur d'Autriche et sa famille sont partis, dimanche soir, par train spécial, à destination de la Suisse.

Les autorités britanniques avaient fait préparer un train spécial.

Le colonel anglais Strutt et les autorités militaires anglaises accompagnaient, l'ex-empereur.

En Russie

Le mouvement bolcheviste

La lutte continue, après, dans l'est. Les troupes de Léline essaient revers sur revers.

La situation économique est désespérée à Moscou.

Dans le sud de la Russie, les Bolcheviks avaient au contraire marqué des succès. Ils sont aux portes d'Odessa. Le bruit avait couru que les troupes alliées évacuaient la ville. Un télégramme du commandant français dément cette information :

Le général Anselme, qui commande les forces françaises à Odessa, a lancé, jeudi soir, en effet, une proclamation aux habitants annonçant qu'il n'évacuera pas la ville, quoi qu'il puisse arriver. La difficulté principale est celle du ravitaillement de la population.

Boches Bolchevistes

La « Pravda » reproduit des déclarations de Trozky où celui-ci, en expliquant les succès remportés par les armées bolchevistes sur le front occidental, aurait parlé à plusieurs reprises de la collaboration des conseils

des soldats allemands à la marche des gardes rouges.

Les bolcheviks faussaires

On mande d'Helsingfors au Daily Express :

J'apprends de source digne de foi que le gouvernement bolchevik est en train d'envoyer en Allemagne environ un milliard de faux billets de banque pour organiser la révolution. C'est une nouvelle preuve que la victoire des alliés ne peut pas être consolidée sans la destruction du bolchevisme en Russie.

La crise anglaise

La situation paraît meilleure, mais elle n'est pas encore solutionnée. M. Barnes, ministre travailliste, adjure les ouvriers de fermer l'oreille aux mauvais conseils et de profiter des avantages qui leurs sont accordés.

Les mineurs paraissent conciliants, mais les cheminots sont intractables.

L'Espagne agitée

Le calme n'est pas encore revenu chez nos voisins. On signale maintenant une grève des facteurs.

A Barcelone la situation reste également inquiétante.

Ecole Saint-Cyr

Concours spécial

Un concours spécial pour l'admission à Saint-Cyr aura lieu à partir du 4 août 1919.

Il ne sera réservé qu'aux candidats incorporés.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

1^o Etre Français ou naturalisé Français; 2^o Etre né entre le 1^{er} octobre 1893 et le 31^{er} décembre 1901; 3^o Présenter au moins le certificat de la 1^{re} partie du baccalauréat de l'enseignement secondaire.

Des cours préparatoires à ce concours seront ouverts, à Saint-Maixent, à partir du 1^{er} avril.

L'Assassin de Jaurès

devant le jury

Lundi ont commencé devant la cour d'assises de la Seine, les débats de l'affaire Villain, l'assassin de Jaurès.

Au cours de l'interrogatoire l'accusé déclare avoir prémédité de tuer Jaurès qui était le défenseur de la loi de 2 ans.

Il avait bien l'intention de tuer Guillaume, mais dit-il, « Guillaume était le souverain d'Europe qui avait le goût le plus prononcé pour les arts et la littérature. »

Villain « n'a pas pensé, déclare-t-il, quand il tira des coups de revolver sur Jaurès, que celui-ci était marié et avait des enfants. »

Les docteurs, Claude, Briand, Dupré ont examiné l'accusé au point de vue mental : tous déclarent qu'il est responsable; néanmoins, conclut M. Dupré, l'indulgence du jury doit aller à ce jeune homme, en raison de ses antécédents pathologiques et peut-être de son hérédité. »

MM. Dubreuilh, Poisson, Renou, qui étaient avec Jaurès au café Croissant viennent raconter la scène du crime.

Un témoin, Léon Bardelle, a reçu de Facoccus qu'il connaissait, une lettre écrite de la prison; Villain lui demandait de trouver dans ses gestes, dans ses actes, des indices en faveur de sa responsabilité atténuée. Le Président fait remarquer combien cette lettre est grave, car elle indique le souci de Villain d'échapper à la justice : « Je croyais que le témoin allait déposer en ma faveur » déclare Villain.

MM. Lévy Bruhl, Aulard font Féloge de Jaurès, dont la mort, disent-ils, a été une perte immense pour le pays.

L'audience est renvoyée au lendemain.

CHRONIQUE LOCALE

Ecole de Joinville

Notre compatriote M. Victor Coldefy, instituteur à Espédaillac, opérateur du service cinématographique en Italie, vient d'être envoyé à l'école de Joinville-le-Pont pour y accomplir un stage de gymnaste.

La réforme administrative

La discussion relative à la réforme électorale a permis à plusieurs de nos honorables de parler une fois de plus de la réforme administrative.

Voici longtemps que cette réforme administrative est préconisée par des hommes politiques de tous les partis et attendue par tout le pays. Sera-t-elle, comme certains le disent, réalisée plus tôt si la R. P. est votée ? Ce n'est pas prouvé. On ne voit pas, en effet, à quoi la R. A. peut être liée à la R. P.

Mais, au fait, il serait temps qu'une fois pour toutes, un projet ferme, bien défini de réforme administrative soit élaboré. Il ne manque pas de projets, dira-t-on. Et sans doute, il y en a : probablement même, chaque législateur en instance de portefeuille ministériel a son projet ébauché. Mais le public ne voit rien voter.

Et cependant, le pays n'est pas hostile à une réforme administrative, et s'il est vrai que cette réforme doit briser les cadres étroits où il est enfermé tant au point de vue militaire que civil, une réforme administrative ne trouvera aucun opposant.

Mais si c'est simplement pour changer les dénominations des diverses administrations, pour remplacer des directeurs par des chefs de bureau, ou sortir 100 employés d'un service pour en mettre 200 dans un autre, qui seront chargés du service supprimé, ce n'est pas la peine qu'on nous parle d'une réforme qui ne sera préjudiciable à aucun de nos Lebureau, mais au contraire profitable à plusieurs.

Si vraiment la guerre a été une grande leçon de choses pour tout le monde, car tout le monde a pu, au cours de ces 50 mois, constater les méfaits de la routine, les abus de toutes sortes dans tous les services administratifs, une réorganisation profonde est urgente, parce que la suppression de rouages inutiles permettra de réaliser des économies dont le pays a un si grand besoin.

On n'a jamais vu autant d'employés de toutes sortes dans nos grandes et petites administrations civiles et militaires : on n'a jamais payé autant de gros salaires justifiés ou non en rémunération d'un travail inexistant le plus souvent. Mais cela, admettons-le, c'est du passé, dira-t-on : aujourd'hui tout va se tasser. Hélas ! Est-ce bien vrai ? Pas encore. Le provisoire dure toujours.

On pourrait citer de nombreux exemples d'encombrement de personnel, de faux scandales de salaire et d'indemnités, d'employés inutiles qui ne sont maintenus que pour justifier le maintien de bureaux et surtout des directeurs de ces bureaux.

Contentons-nous de n'en citer qu'un pris dans l'administration militaire où l'on sait que si là, il y a beaucoup de personnel, il n'est pas un employé qui soit à sa place. Cet exemple a été cité à la tribune de la Chambre : il vaut d'être connu.

« Un officier, jeune, actif demande à aller aux armées. On refuse, on tient à le garder à son dépôt, comme indispensable, bien entendu. Savez-vous ce qu'il fait ? Il était chargé de la surveillance d'une porcherie et voici ce qu'on peut lire à une des décisions du chef d'escadron commandant le dépôt :

« Le sous-lieutenant X... fera procéder, lundi, à l'abatage de deux porcs : 1° celui qui est isolé des autres ; 2° le plus gros des deux restant du lot dont on a déjà retiré deux. »

L'officier déclaré indispensable devait tout particulièrement veiller à ce que la densité de la portion donnée aux porcs pour leur nourriture fût toujours rigoureusement et mathématiquement proportionnée à leur âge. »

Et combien sont-ils d'officiers maintenus inutilement dans les états-majors, dans les dépôts ? Combien sont-ils d'employés en surnombre dans les bureaux ? Et qui est responsable de cet état de choses ? Per-

sonne, puisque nul chef n'est responsable.

Si la réforme administrative doit établir la responsabilité de chefs coupables d'incurie, d'inintelligence, d'incompétence, que ne la vote-t-on le plus vite possible. On parle de la R. A. mais, en vérité, les politiques la souhaitent-ils tant que ça ?

L. B.

Votes de nos sénateurs

Sur l'ensemble du projet de loi, tendant à instituer une prime de démobilisation, nos sénateurs ont voté : Pour MM. Rey et Loubet. Le Sénat a adopté par 217 voix contre 1.

Médaille militaire

Ont obtenu la médaille militaire : Giovanni Dominique, caporal (territorial) à la 1^{re} compagnie du 7^e rég. d'infanterie ; Excellent gradé, très courageux ; a été grièvement blessé le 23 octobre 1918, dans un poste avancé de première ligne, au cours d'un violent bombardement ennemi. Une blessure antérieure. Une citation.

Wilquin Louis, soldat (active) à la 1^{re} compagnie du 7^e rég. d'infanterie : très bon soldat, courageux et plein d'entrain. A été blessé grièvement, le 19 juillet 1918, à Donnans, en se portant à l'attaque. Amputé du pied gauche.

Solomiac Louis-André, caporal (réserve) à la 6^e compagnie du 7^e rég. d'infanterie : très bon gradé, dévoué et énergique. A été grièvement blessé à Hengard-en-Santerre, le 24 avril 1918, en assurant la liaison avec une unité voisine. Deux blessures antérieures. Une citation.

Nos félicitations à ces vaillants poilus.

Citations

Notre compatriote l'adjudant aviateur Laurent Ruamps, originaire de Saint-Germain, a mérité les citations suivantes :

« Excellent pilote de chasse, a abattu un monoplane ennemi (4^e avion abattu). Citation à l'ordre de l'armée. »

« Pilote de chasse de premier ordre. Le 27 octobre 1918, a abattu un biplan ennemi (5^e victoire). Le général commandant la 5^e armée, Guillaumat. »

« Pilote de chasse d'une grande valeur, d'une ardeur toujours égale. Le 30 octobre 1918, au cours d'un combat qui s'est terminé au ras du sol, a abattu un monoplane ennemi. (6^e victoire). »

Nos félicitations à ce vaillant compatriote.

Dans les Préfectures

M. Cassagneau, ancien secrétaire général du Lot, nommé secrétaire général de l'Orne et non installé, est nommé sous-préfet de Ste-Menehould.

M. Vettard, sous-préfet de Saint-Pons, est nommé sous-préfet de Gourdon, en remplacement de M. Paulvè, nommé sous-préfet de Saint-Julien.

M. Rey, l'aimable sous-préfet de Gourdon pour la durée de la guerre, est nommé conseiller de préfecture de l'Aveyron.

« Unis comme au front »

AUX POILUS !

On nous adresse une longue communication relative à la création de l'Union nationale des combattants, qui a son siège à Paris, 13 rue Lafayette.

Faute de place, nous ne pouvons insérer que les points essentiels :

Dans l'appel qu'elle adresse aux Français et particulièrement aux combattants, l'U. N. C. indique ses principaux buts :

1° Conserver, pour le bien du Pays et au profit de ses adhérents, les liens de bonne camaraderie créés par la guerre actuelle, en groupant les combattants qui y ont pris part ;

2° Servir par tous les moyens en son pouvoir les intérêts moraux, sociaux et matériels de ses membres ;

3° Prolonger, en perpétuant leur souvenir dans toute la France, ses Colonies, chez nos Alliés et nos amis, l'action des combattants morts pour la Patrie.

L'U. N. C. est une œuvre d'Union sacrée. L'épave union des combattants qui, devant l'ennemi, a sauvé le Pays, doit subsister après la guerre ; ceux dont les souffrances ont été la rançon de la

victoire auront le droit de faire entendre, dans la paix, leur voix devant les conseils du Pays. Pour cela, ils devront rester groupés sans distinction de confession, de parti ou de classe. Aussi l'U. N. C. s'est placée sous le patronage de personnalités dont les noms sont la représentation de l'esprit national le plus large.

Voici la première liste de ce patronage : S. E. le Cardinal Amette, M. le Pasteur Couve, M. le Grand Rabbin Lévi, MM. Maurice Barrès, Louis Barthou, Paul Beauregard, Léon Bourgeois, Charles Chenu, Paul Doumer, A. Millerand, le Général Pau, l'abbé Wetterlé.

L'U. N. C. ne limite pas son effort aux seules organisations qui sont la conséquence de l'état de guerre. C'est un programme de longue haleine qu'elle a adopté et qui est basé sur la cellule initiale de la société « La famille ». Tous les services sont gratuits et fonctionnent, à Paris, 13, rue Lafayette, tous les jours de 9 heures à midi et de 2 heures à 6 heures.

A Toulouse, au siège régional, 22, allées Jean-Jaurès.

Ils fonctionneront dans tous les départements, dans les pays alliés ou amis, au fur et à mesure de la création des sections.

Peut être membre actif de l'U. N. C. tout militaire, officier ou soldat des armées de terre et de mer, qui a pris part aux combats ou a été exposé par son service à leurs dangers.

Plusieurs groupes indépendants de combattants se sont déjà affiliés à l'U. N. C. Les autres groupes ont le plus grand intérêt à suivre cet exemple. L'autonomie la plus large leur sera laissée et leurs membres qui bénéficieront de tous les services de l'U. N. C. n'auront à subir de ce fait, aucune augmentation de cotisation.

Pour tous renseignements complémentaires, écrire au délégué régional, 22, allées Jean-Jaurès, à Toulouse.

Les inspections primaires du Lot

Par arrêté ministériel, les circonscriptions d'inspection primaire du département du Lot viennent d'être modifiées. Désormais, l'inspection primaire de l'arrondissement de Gourdon comprendra les communes des cantons de Gourdon, Labastide-Murat, Souillac, Payrac, Salviac, Catus et Cazals.

Comme on peut le remarquer, les cantons de Martel, Vayrac et Gramat n'en feront plus partie. Cette région est rattachée à l'inspection primaire de Saint-Céré, qui vient d'être créée, et dont le titulaire sera incessamment nommé. Ceux de Catus et Cazals sont rattachés à Gourdon, et Cahors n'aura plus qu'un inspecteur primaire au lieu de deux, comme par le passé.

Enseignement

Mlle Dollé, professeure à l'Ecole primaire supérieure de Périgueux est nommée à Gourdon.

Conseil municipal

Séance du 24 mars 1919

Le Conseil municipal s'est réuni lundi soir à 8 h. 1/2 sous la présidence de M. Carlin, 1^{er} adjoint.

Etaient présents : MM. Carlin, Gayet, Dulac, Ressiguié, Teyssonnières, Duranc, Caillaud, Arnaudet, Fourtet, Paubert, Gilbert, Mauriès.

M. Dulac donne lecture du projet relatif à la création d'une caisse de chômage à Cahors. Ce projet est adopté sans observations et MM. Dulac et Caillaud sont désignés pour faire partie de la Commission chargée de la constitution et de la surveillance de la caisse de chômage.

M. Gilbert donne communication du rapport concernant la vente de la viande frigorifiée à Cahors. La question est actuellement résolue. La plupart des bouchers de Cahors ont refusé de vendre cette viande, mais plusieurs ont accepté. La Commission a décidé que ce serait la boucherie Albet, place des Petites Boucheries qui, dès la réception du frigo, serait chargée de la vente aux conditions fixées par le règlement municipal.

M. Paubert croit qu'une seule boucherie sera insuffisante : il est persuadé que la population appréciera très rapidement cette viande et que dès lors, plusieurs boucheries devront être ouvertes.

M. Carlin est de l'avis de M. Paubert : mais, dit-il, nous faisons un essai en ouvrant qu'une boucherie : dès que le frigo sera arrivé, il sera temps d'ouvrir une deuxième, une troisième boucherie, puisqu'aussi bien plusieurs bouchers ont accepté de

vendre de la viande frigorifiée qui coûtera environ 50 0/0 meilleur marché que la viande de boucherie.

Les conclusions du rapport de M. Gilbert sont adoptées.

Renvoyée à la Commission des finances, une demande d'indemnité de vie chère formée par les maîtresses d'internat du Collège de filles.

M. Duranc propose le rejet d'une proposition tendant à la création d'une hors-classe pour les employés d'octroi. Adopté.

M. Dulac demande à M. le maire quels sont les résultats de la démarche de la municipalité en vue de la construction d'une Chambre de Commerce à Cahors.

M. Carlin répond qu'il a vu les membres de la Chambre de Commerce qui sont tous décidés à faire édifier cet hôtel ; mais, disent-ils, le moment est inopportun, en raison de la cherté des matières premières.

Le Conseil décide de nommer une Commission qui sera chargée de continuer les pourparlers avec la Chambre de Commerce : MM. Dulac, Mauriès, Salanié, Paubert, Gayet, Desprats, Davant sont désignés pour faire partie de cette Commission.

M. Mauriès demande que cette Commission se réunisse le plus tôt possible : « ce n'est pas, dit-il, quand les démobilisés auront du travail tant et plus qu'on aura besoin de procéder à la construction de la Chambre de Commerce : c'est maintenant que ces travaux seraient nécessaires pour occuper les chômeurs. »

M. Paubert demande au maire quel est approximativement le nombre des chômeurs qu'il y a à Cahors. Il ne croit pas, pour sa part, qu'il y en ait beaucoup.

M. le maire ne peut donner un chiffre, même approximatif ; mais, dit-il, chaque fois que des ouvriers terrassiers se présentent, ils sont embauchés par les services municipaux. D'ici 15 jours, ajoute-t-il, il y aura des travaux à exécuter à Cahors.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Match de foot-ball

Ainsi que nous l'avons annoncé, dimanche a eu lieu le match de foot-ball entre la « Quercynoise » du lycée Gambetta et « les Coquelicots » du lycée de Limoges.

Les deux équipes ont rivalisé d'entrain et de vigueur : les joueurs étaient bien en forme et ont mené jeu serré. La partie a offert un réel intérêt.

Les « Quercynois » ont triomphé de leurs adversaires limousins par 5 points (1 essai transformé) à 4 (1 dropgoal).

Nous publierons jeudi un compte rendu détaillé de cette intéressante partie.

A qui la bague ?

Il a été trouvé, par M. Augeraud typographe au « Journal du Lot », une alliance qu'il tient à la disposition de la personne qui l'a perdue.

Transport de justice

MM. Belvèze, procureur de la République, de Cuniac, juge d'instruction et Galtié, commis greffier se sont rendus à Limogne pour instruire une affaire d'infanticide.

Dimanche, le corps d'un nouveau-né fut découvert dans un puits.

Après enquête, le Parquet a ordonné l'arrestation d'une jeune fille Ida Bès, âgée de 18 ans et de sa mère.

Les constatations médicales faites par le docteur Couderc font présumer que la mère de ce nouveau-né serait la fille Bès.

Arrestation

Lundi, M. Caillaud, commissaire de police, a procédé à l'arrestation du nommé Murgués Henri, 28 ans, artiste ambulancier et de sa femme Denise Celina, âgée de 16 ans.

M. Caillaud, venait de recevoir de Figeac un télégramme lui signalant ces deux personnes qui étaient l'objet d'un mandat d'arrêt pour coups et blessures, lorsque sortant du commissariat, il rencontra le couple, qui

correspondait au signalement envoyé par le parquet de Figeac.

M. Caillaud n'eut qu'à inviter les deux chanteurs à le suivre dans son bureau et, après interrogatoire, il les a fait écrouer.

Castelnau

Dans son audience du 22 mars, le tribunal correctionnel de Montauban a condamné, pour avoir transporté des céréales sans permis de circulation, Jean-Pierre Cayriac, né le 9 février 1855, à Saint-Paul Labouffie (Lot), cultivateur aux Bordes, dite commune, à 25 francs d'amende.

Marmiac

Trouvé mort. — Un charbonnier qui faisait du charbon dans la propriété de Mme veuve Laporte, à Marmiac, a été trouvé mort, jeudi matin, sur la meule de charbon ; le corps commençait à se brûler.

Tout fait prévoir une mort due aux émanations des gaz et de la fumée. M. le docteur Cambornac s'est transporté sur les lieux.

Figeac

A la Sous-Préfecture. — M. Laburthe, qui était sous-préfet de Figeac au début de la guerre et qui fut délégué dans les fonctions de secrétaire général du département du Lot avant de partir au front, où il s'est admirablement comporté, vient d'être élevé à la deuxième classe.

C'est une nouvelle qui remplira de joie tous ceux qui ont connu l'aimable fonctionnaire qui n'a laissé, partout où il est passé, que d'excellents souvenirs.

Viazac

M. Lacombe, propriétaire à Cayriac, commune de Viazac, voyant ses chiens aux prises avec un sanglier, l'idée d'aller à son domicile prendre le fusil et se diriger du côté d'où venaient les aboiements. Arrivé à proximité, il se trouva en présence d'une énorme laie qui abattit d'un seul coup de feu. Cette laie, d'un poids de 80 kilogrammes, portait dans ses flancs six petits marcassins prêts à voir le jour.

Joli coup de fusil qui a fait sept victimes pour le plus grand bien de nos récoltes.

Gourdon

Ponts et Chaussées. — M. Radel, ingénieur ordinaire à Rodez, ayant exercé les mêmes fonctions à Gourdon, est chargé du service ordinaire des ponts et chaussées du département de la Corrèze, en qualité d'ingénieur en chef.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 50.

EN HONGRIE

Précautions des Alliés

L'action des bolchevistes

Deux monitors britanniques sont arrivés à Budapest. Ils ont essuyé, en cours de route, des coups de feu. Des canonniers français et anglais sont dans les mêmes parages. Chaque jour 600 prisonniers hongrois reviennent de Beskid, à travers les Carpathes, chargés de publications en vue de la propagande bolcheviste.

Grève générale à Barcelone

De Madrid : La grève générale a été proclamée hier à midi à Barcelone. Les banques et les maisons de commerce sont fermées. La circulation est complètement suspendue. Un train à destination de Barcelone a été arrêté. Le bruit court que le cabinet de Romanoñès offrirait sa démission.

EN POLOGNE

L'avance bolcheviste sera arrêtée
Dès que la Conférence aura décidé du moyen de transporter les troupes

FIGURES	SURCHOIX	IMPORTATION DIRECTE :
	FRANCO 29 FRANCS LE POSTAL 10 KILOS	SAMAMA, 47, rue Montgrand MARSEILLE Envoi Prix Courant sur demande.

HUILE	D'OLIVE POSTAL DE 10 LITRES NETS	52 fr.
	DOUCE EXTRA-PURE	Albert SAMAMA 47, rue Montgrand, MARSEILLE franco

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 13

LE PETIT JACQUES

PAR
JULES CLARETIE
De l'Académie Française

PREMIÈRE PARTIE
III
M. MORTAL

Il lâcha encore un juron, donna l'ordre d'avancer, et jusqu'à l'étape demeura muet, machonnant on ne savait quels mots de colère dans sa barbe.

Pascal Arthez était sauvé. Sauvé de la mort, non de la prison. Il devait, durant de longues années, passer du Mont-Saint-Michel à Lambessa et de Lambessa à Corte.

Plus tard, une fois libre, son premier acte fut d'envoyer à l'homme qui commandait le détachement de prisonniers et qui avait tiré sur Laverdac, deux témoins.

— Pourquoi faire ? dit cet homme devenu colonel.

Arthez lui répondit le soir même, par lettre :

— Pour vous tuer.

On se battit en Belgique. Le colonel reçut une balle qui lui traversa

le poumon droit.

C'était en 1861. Daniel Mortal était devenu ce qu'on appelle un personnage. Il avait beaucoup plus soif d'argent que d'honneurs. Ce qu'il voulait, c'était moins l'apparence de la puissance que la puissance effective et il avait préféré s'enrichir, tandis que d'autres jouaient aux fonctionnaires, aux législateurs et aux conseillers de l'Etat. Comme il était avide, il s'était montré peu scrupuleux sur les moyens. Il avait traité les affaires de bourse comme il traitait les affaires d'honneur et de sentiment, en flibustier. Il dirigeait, en même temps qu'il tripotait ainsi dans les affaires, un grand journal politique. Sans y écrire, sans même que son nom y parût, en sa qualité de principal actionnaire, il en était la cheville ouvrière et ne contribuait pas peu à déprécier le papier imprimé, l'œuvre du journalisme dans l'esprit de la foule.

Mortal ne voyait au surplus dans le journal qu'un moyen de rendre plus certains ses jeux de Bourse et moins douteuses ses opérations.

« Que doit être un journal ? disait-il encore. Une tribune pour exprimer des idées ? Allons donc ! Un prospectus pour attirer des actionnaires ! tout simplement. L'actionnaire se pêche à la ligne, comme l'ablette. »

Mortal, volontiers cynique dans ses propos, restait toujours d'ailleurs fort élégant, correct dans sa tenue, et cette correction même avait quelque chose d'effrayant. Sous l'habit noir de l'homme du monde, Daniel Mortal était toujours le duelliste acharné de Marseille et le chef de bandes du Rio-Grande.

Cette renommée de tireur émérite et ses hauts faits de salles d'armes n'avaient pas peu contribué à lui donner une autorité profonde dans les divers mondes où il promenait sa personnalité insolente, monde des affaires, monde de la politique, monde de journaux. A Paris, une telle supériorité a encore son prix. Mortal était donc arrivé à son but. Il était riche, tout-puissant, et mieux que respecté, puisqu'il était redouté. Il menait la vie heureuse de Parisien de high-life. L'été venu, il prenait les eaux aux Pyrénées ou à Bade. Aux Pyrénées, il jouait à la paume avec les Basques, et on se rappelle qu'il y chassa l'ours. Il ne revint plus de ce côté pourtant depuis qu'un jour, au Casino d'un établissement de bains, quelqu'un lui demanda s'il savait ce qu'étaient devenus Mme Laverdac et son fils.

— Je ne sais rien, dit Mortal. Ont-ils donc quitté le pays ?

— Depuis 1851.

Ce nom de Laverdac sonnait mal aux oreilles de Daniel. Il fréquentait dès lors les eaux d'Allemagne.

UN MÉNAGE PARISIEN

Ce fut pourtant point là, ce fut à Enghien, tout prosaïquement, que

Daniel Mortal, par hasard, rencontra celle qui devait, non point transformer cette nature de réfractaire, mais changer cette existence et s'appeler Mme Mortal. C'était une jeune fille, fort pauvre, portant un beau nom, et qui était venue à l'accompagnement son père affecté d'une maladie de larynx. On avait ordonné les eaux au malade. Il avait choisi la source sulfureuse la plus rapprochée de Paris, et il mangé à Enghien ses dernières ressources.

— Il faut bien me guérir, tu conçois, disait-il à sa fille, d'un ton peureux et égoïste.

Il s'appelait M. de Chaunes. Il avait fait courir autrefois. Il avait voulu battre les purs sangs anglais avec nos chevaux limousins. La dot de sa femme, ses biens personnels, tout avait passé dans le gouffre. Très âgé maintenant, usé surtout, M. de Chaunes n'avait plus qu'une passion : lui-même. Il ne tenait ni à être malade, ni à mourir. Il employait donc les restes d'une richesse follement dissipée aux soins de sa santé, et il oubliait, se dorlotant, se poulestant, Claire de Chaunes qui devenait plus pauvre chaque jour et restait fille.

Claire était charmante, triste, mais résignée. A vingt-deux ans, elle avait déjà fait, doucement et sans bruit, le sacrifice de la destinée.

Lorsque Daniel Mortal la vit au bord du lac, il fut profondément frappé de sa beauté, de sa séduction

un peu souffrante. Il connaissait M. de Chaunes pour l'avoir rencontré jadis, dans les enceintes de pesage sur les champs de courses. Il se présentait à nouveau, peu à peu renoué des relations qui n'avaient jamais été bien intimes. Mortal n'avait jamais aimé jusqu'alors. Il avait eu des aventures, des caprices, pas une passion.

Mlle de Chaunes venait d'éveiller en lui un sentiment nouveau, imprévu et ardent. Il l'aima vraiment, sincèrement, ou plutôt, de toute l'impétuosité de son désir.

Or, pour cet être indompté qui tenait l'impossible pour le certain, la possession avait toujours suivi de près le rêve. Il essaya de se faire aimer de Mlle de Chaunes, mais le charme singulier, entraînant, ou plutôt le magnétisme de Mortal était de ceux qui demeurent, sur certaines natures timides ou honnêtes, tout à fait impuissants. Sa carrure superbe, ce cou bien attaché sur ces épaules larges, ce regard noir et chaud, inquiétaient Mlle de Chaunes, et Mortal le sentait bien. Alors, pour conquérir la fille, il se tourna vers le père.

M. de Chaunes était un vieux gentilhomme maniaqué, facile à l'engouement, et que Mortal, avec sa verve, ses récits d'aventures et aussi le dédain qu'il affectait pour le progrès et les idées nouvelles, fascina.

(A Suivre).

polonaises, il sera facile d'arrêter l'avance bolcheviste.

ENFIN

LES

Alliés veulent aboutir

Les Boches au pied du mur à la fin de la semaine !

On semble vouloir en finir ! MM. Wilson, Clemenceau, Lloyd George et Orlando auront chaque jour, une conférence privée afin de hâter les conditions de paix qui devront être présentée à l'Allemagne AVANT la fin de la semaine.

Les réunions du Conseil des Dix seront probablement suspendues.

Félonie allemande

De Londres : Le correspondant du Daily Mail télégraphie de Coblenz que trois agitateurs spartakistes ont été arrêtés par les autorités américaines. Ils ont avoué être venus pour travailler au renversement de la municipalité et préparer l'attaque des soldats américains.

Crise en Belgique

De Bruxelles : Les milieux Belges sont inquiets. Nous avons, disent-ils, actuellement 300.000 grévistes, faute de matière première. Anglais et Américains continuent, malgré nos protestations à ne nous envoyer que des objets façonnés. Il est impossible pour les Belges de se procurer les matières nécessaires au rétablissement du travail métallurgique et autre.

La crise anglaise

Vers l'entente

De Londres (officiel) : Dans une conférence, les représentants des syndicats des cheminots et ceux du gouvernement se sont mis d'accord sur l'interprétation des conditions offertes par le gouvernement après ratification par les deux syndicats.

Les cheminots présentent d'autres revendications qui seront examinées.

Nouvelles intéressantes. Il semble que nos dirigeants comprennent enfin le danger de plus longs attermolements. Pour aller plus vite, on va discuter à quatre et arrêter les définitives conditions à imposer aux Boches. On va donc frapper fort et vite. Il était temps !...

REMERCIEMENTS

Les familles LESTENDIE, veuve CONQUET, SABATIE, CARRIOL et tous les autres parents remercient les personnes qui ont assisté aux obsèques de

Monsieur Jean-Pierre LESTENDIE

leur père, frère et cousin, et leur expriment toute leur gratitude pour leurs témoignages de sympathie.

Désirez-vous représenter une fabrique d'Huiles et Savon ? Des Maisons de 1^{er} ordre vous feront des offres en écrivant à la Société Méridionale de Publicité